



Conditions générales de l'Opération "Parrainage 2024"

Article 1 - Société Organisatrice et contact

La Société **Com' un conseil**, entreprise individuelle, immatriculée au registre du commerce de Lille sous le numéro 949 179 022 R.C.S. Lille Métropole, dont le siège social est situé : **Com' un conseil**, 17 allée de la plaine 59830 Bouvines, organise une Opération avec obligation d'achat jusqu'au 31/12/2024 inclus.

Pour toute question relative à l'Opération, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30 : 06.63.51.31.09
- Par courrier électronique : contact@com-un-conseil.fr

Article 2 - Définition

Les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification, au pluriel ou au singulier, suivante :

"Parrain"

Désigne toute personne physique âgée d'au moins dix-huit (18) ans qui informe la Société **Com' un conseil** du Filleul qu'elle souhaite parrainer.

"Filleul"

Désigne toute personne physique ou morale représentant un professionnel de droit privé ou public qui souhaite établir un contrat avec la Société **Com' un conseil** dans le cadre d'une réalisation de projet. Il peut aussi être désigné comme "**Prospect**" ou "**Client**".

"Société"

Désigne l'entreprise individuelle **Com' un conseil**.

"Client"

Désigne le Prospect signataire d'une Commande auprès de **Com' un conseil**.

"Commande"

Désigne le contrat qui lie le Client et **Com' un conseil** selon les termes de celui-ci.

"Gain"

Désigne la dotation de l'Opération présentée dans les présentes conditions générales.

"Opération/Offre"

Désigne l'action commerciale "Parrainage 2024" mise en place par **Com' un conseil**.

"Inscription"

Désigne la communication faite par le Parrain auprès de **Com' un conseil**, dans laquelle il désigne son Filleul.



Conditions générales de l'Opération "Parrainage 2024"

Article 3 - Objet des présentes conditions générales

La Société donne à un public varié de particuliers, la possibilité d'identifier des Filleuls professionnels, en vue de la vente de services et prestations proposés par **Com' un conseil**.

En contrepartie, et dans le cas où le Filleul passe Commande, celui-ci devient donc Client **Com' un conseil** et le Parrain se verra offrir un Gain (voir article 6).

Le Client qui, par définition, et aussi Filleul, se verra octroyer une remise sur sa première Commande.

Article 4 - Participants et limite

4.1 - Parrain :

- Seules les personnes physiques majeures et résidentes en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) peuvent devenir Parrain de l'Opération ;
- Pour chaque Commande, il ne peut y avoir qu'un seul Parrain. Pour que l'Opération soit valide, celui-ci devra être nommé par son Filleul. De fait, lorsque celui-ci effectuera sa prise de contact avec la société **Com' un conseil**, il identifiera par tout moyen son Parrain ;
- Le Parrain est limité à 5 Filleuls sur toute la durée de l'Opération.
- Le Parrain ne doit en aucun cas faire partie des effectifs de l'entreprise ou de la collectivité qui signe un contrat avec la Société organisatrice.

4.2 - Filleul :

- Seuls les professionnels ayant leur siège social en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) peuvent devenir Filleul de l'Opération ;
- Le Filleul bénéficie d'une remise, uniquement sur sa première Commande, durant le temps de l'Opération.

Article 5 - Participation à l'Opération

- La participation est gratuite pour le Parrain et soumise à Commande pour le Filleul ;
- La participation ne donne droit à aucune rémunération hormis le Gain et la Remise accordés au Parrain et au Filleul ;
- La participation est éligible pour toute Commande reçue et facturée avant le 31/12/2024.

Article 6 - Fonctionnement de l'Opération

6.1 - Durée et limite :

- L'Offre est valable jusqu'au 31/12/2024 ;
- Pour le Parrain, l'Offre est limitée à 5 participations aux conditions indiquées en article 6.4.1, sur toute la durée de l'Opération. Le suivi de ce seuil peut être communiqué au Parrain, sur simple demande à l'adresse e-mail : contact@com-un-conseil.fr ;
- Pour le Filleul, la remise accordée sera de 5 % (sur les prestations et service **Com' un conseil** exclusivement), uniquement sur sa première Commande.



Conditions générales de l'Opération "Parrainage 2024"

6.2 - Conditions :

- Le Parrain, identifiable par son nom, prénom, et son pseudonyme au besoin, doit suivre l'un des réseaux sociaux mis en place par **Com' un conseil** et cités ci-après :
 - Facebook : <https://www.facebook.com/Com1Conseil> ;
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/com-un-conseil/> ;
- Le Parrain envoie sa demande d'Inscription à la Société organisatrice sur l'adresse suivante : <https://www.com-un-conseil.fr/operation-parrainage> ou par e-mail : contact@com-un-conseil.fr, en lui précisant :
 - L'ensemble des informations permettant à la Société d'identifier le Filleul (nom commercial, interlocuteur, adresse...);
 - Son nom, prénom, et son pseudonyme au besoin ;
- Pour confirmer le Filleul identifié, dans sa prise de contact avec **Com' un conseil**, son Parrain. Le cas échéant, la Société lui demandera s'il est parrainé ;
- À la signature de la Commande entre le Filleul et la Société **Com' un conseil**, le Parrain est informé, par la Société, que sa participation est bien prise en compte.

6.3 - Gain :

- Pour le Parrain, le Gain se présente sous la forme d'une carte-cadeau de type Illicado physique.
- Pour le Filleul, le Gain se traduit par une remise accordée sur sa première facture.

6.4 - Montant du Gain :

6.4.1 - Pour le Parrain :

Le Gain sera attribué selon les modalités de participation suivantes :

Participation	Montant de la carte-cadeau	Conditions
1 ^{er} Filleul	25 €	-
2 ^{ème} Filleul	50 €	Si facture du Filleul > 500 € H.T., sinon montant de 25 €.
3 ^{ème} au 5 ^{ème} Filleul	100 €	Si facture du Filleul > 1000 € H.T., sinon montant de 25 €.



Conditions générales de l'Opération "Parrainage 2024"

6.4.2 - Pour le Filleul :

Pour le Filleul, une remise de 5 % sera appliquée sur le montant de sa première facture (identifiée comme le passage de Prospect à Client pour **Com' un conseil**). Uniquement sur les services et prestations fournis par **Com' un conseil** (hors fournitures et prestations externalisées). Ceux-ci seront définis lors de la signature du contrat.

6.5 - Octroi du Gain :

6.5.1 - Pour le Parrain :

- Le Gain sera octroyé après le paiement de la facture par le Client (en cas de litige pour défaut de paiement, le Gain ne sera pas versé et la participation du Parrain sera révoquée.);
- Le Gain sera envoyé à l'adresse postale communiquée lors de l'Inscription. Les frais d'envoi sont à la charge de la Société organisatrice.

6.5.2 - Pour le Filleul :

Le Gain sera octroyé sur le montant total H.T. de la première facture comme indiqué dans l'article 6.4.2.

Article 7 - Politique de traitement des données

La Société **Com' un conseil** est fortement attachée au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel de ses clients, prospects, Parrain et Filleul.

Ainsi, la politique de confidentialité (<https://www.com-un-conseil.fr/politique-de-confidentialite/>) vous informe quant aux traitements réalisés avec vos données à caractère personnel lorsque vous interagissez avec notre entreprise.

Fin des conditions générales de l'Opération "Parrainage 2024"